

Inscriptions Séjours

Lors de la parution de la note pour un séjour une date limite d'inscription est notée. Toutes les inscriptions seront prises jusqu'à cette date ; les chèques seront envoyé directement au trésorier qui mettra à jour le tableau des « inscriptions séjours ».

Le lendemain de l'expiration de la date un message sera envoyé à chaque adhérent inscrit pour :

- Soit confirmer son inscription si le nombre de participants correspond au nombre de réservations.
- Soit signaler qu'il y a plus d'inscrits que de places disponibles et que cela va entraîner la mise en place d'une liste d'attente.

Les organisateurs chercheront, dans un premier temps, à augmenter le nombre d'inscriptions suivant possibilités de l'hébergeur (places disponibles), suivant possibilités du transporteur (car plus grand mais attention aux dimensions lors des reconnaissances : interdictions de hauteur, de poids, courbe des virages, etc.), possibilité de faire du covoiturage (circuits rando en boucles).

Si le nombre de participants est inférieur au nombre de réservations un message sera envoyé à tous les adhérents pour signaler les places disponibles et les nouvelles inscriptions éventuelles seront prises par ordre d'arrivée.

Les personnes inscrites définitivement seront enregistrées dès inscription à IT et l'assurance.

Liste d'attente :

Les critères pour être définitivement inscrits sont par ordre d'importance :

1. Sont prioritaires les personnes qui sont impliquées dans le bon fonctionnement du club (membres du CD, de la CT, organisateurs de randonnées, animateurs, accompagnateurs actifs lors des sorties).
2. Sont ensuite prioritaires les personnes ayant participé au plus grand nombre de sorties à la journée sur les 12 derniers mois et les personnes qui ont déjà été sur liste d'attente (à nombre de sorties égales).
3. Sont prioritaires les personnes ayant participé aux autres activités (téléthon, global care, rando challenge, etc.)
4. Sont prioritaires enfin les personnes du site et les extérieurs de plus de 3 ans d'ancienneté.

Les personnes en liste d'attente seront désignées par le CD et les animateurs du séjour suivant les critères ci-dessus et classées par ordre croissant. Un message sera envoyé aux personnes sur liste d'attente avec leur position sur la liste.

En cas de désistement d'une personne inscrite c'est la 1^{er} personne sur la liste d'attente qui la remplacera.

Désistements :

- Si le désistement est fait avant la date limite d'inscription ; pas de pénalité
- Si le désistement est fait après la date limite : 2 cas :
 1. 1^{er} cas : la personne est remplacée paiement de l'assurance et de l'IT
 2. 2^{ème} cas ; la personne n'est pas remplacée : démarche auprès de l'assurance pour remboursement. Le chèque du solde du séjour sera établi par l'intéressé et donné au trésorier qui le mettra en attente d'encaissement (attente de la réponse de l'assurance à l'intéressé). Si l'assurance n'a pas été encore prise la personne paiera une participation aux frais de reconnaissance, de documentation, de transport et d'hébergement si l'hôtelier en fait la demande ; le montant de cette participation sera calculé en fin de séjour.